



Harcèlement moral : un salarié peut obtenir des DI du fait de l'absence de mesures de prévention

Fiche pratique publié le **27/04/2018**, vu **1712 fois**, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Mme Y..., salariée de **M. Z...** depuis le 1er juillet 1990, a déposé plainte pour harcèlement contre son employeur le 20 novembre 2006 et saisi le conseil de prud'hommes le 2 mai 2007 pour violation de l'obligation de sécurité de l'employeur.

Les obligations résultant des articles L. 1152-1 et L. 1152-4 du code du travail sont distinctes en sorte que la méconnaissance de chacune d'elles, lorsqu'elle entraîne des préjudices distincts, peut ouvrir droit à des réparations spécifiques; que c'est dès lors à bon droit que la cour d'appel a alloué à la salariée des dommages-intérêts réparant le préjudice subi du fait de l'absence de mesures de prévention en matière de harcèlement moral, quand bien même la salariée avait été indemnisée par la juridiction pénale pour

Cet arrêt doit être approuvé.

Cliquez sur le lien pour lire la suite de la brève

<https://blogavocat.fr/space/frederic.chhum/content/harc%C3%A8lement-moral-un-salari%C3%A9-peut-obtenir-des-dommages-int%C3%A9r%C3%AAts-du-fait-de-labsence-de-mesures-de-pr%C3%A9vention-du-harc%C3%A8lement-moral-quand-bien-m%C3%Aame-la-salari%C3%A9e-avait-%C3%A9t%C3%A9-indemnis%C3%A9e-par-la-juridiction-p%C3%A9nale-pour-harc%C3%A8lement>

C. cass. 16 avril 2018, n° 16-29072

<https://juricaf.org/arrêt/FRANCE-COURDECASSATION-20180412-1629072>

Frédéric CHHUM, Avocats à la Cour (Paris et Nantes)

. **Paris** : 4 rue Bayard 75008 Paris - Tel: 01 42 56 03 00 ou 01 42 89 24 48

. **Nantes** : 41, Quai de la Fosse 44000 Nantes - Tel: 02 28 44 26 44

e-mail : chhum@chhum-avocats.com

Blog : www.chhum-avocats.fr

<http://twitter.com/#!/fchhum>